



Impots 2016 / PACS et décès même année

Par **Paris parisse**, le **17/05/2017** à **15:11**

Bonjour

Mon compagnon et moi nous sommes pacsés le 8 mars 2016 ...ce dernier est décédé 5 mois après .. en août 2016 .

Il n'y a pas eu de testament ,Je ne fais donc pas partie de la succession .

Les héritiers me demandent de déclarer et régler les impots sur les revenus 2016 .

Sachant qu'en tant qu'héritiers il ont perçus dernier salaire ,solde de tout compte , stock options et dividendes de société de 2016 .

Que dois je déclarer exactement ??

Suis tenue de payer un impots sur des (conséquentes) sommes que je n'ai pas perçu ?

D'avance merci .